

---

# Conseil d'Administration

---

Séance en format hybride

**Séance du Mardi 24 juin 2025**

*PV validé au CA du 7 octobre 2025*



## Table des matières

|                                                                                                                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble</b>                                                                                                                        | <b>4</b>  |
| <b>Ordre du Jour</b>                                                                                                                                                                   | <b>5</b>  |
| <b>Informations du Directeur</b>                                                                                                                                                       | <b>7</b>  |
| <b>Questions Diverses</b>                                                                                                                                                              | <b>8</b>  |
| Présentation du rapport d'autoévaluation HCERES                                                                                                                                        | 8         |
| Information                                                                                                                                                                            | 8         |
| <b>Affaires administratives</b>                                                                                                                                                        | <b>12</b> |
| Approbation du PV du CA du 11 mars 2025                                                                                                                                                | 12        |
| délibération CA-2025-11                                                                                                                                                                | 12        |
| Vœu relatif au respect du droit international                                                                                                                                          | 14        |
| Information                                                                                                                                                                            | 14        |
| Octroi d'une subvention au profit de l'association des diplômés de Sciences Po Grenoble et approbation de la convention d'objectifs et de moyens afférente                             | 16        |
| délibération CA-2025-12                                                                                                                                                                | 16        |
| <b>Lancement de la procédure de vote de la section disciplinaire du personnel enseignant</b>                                                                                           | <b>17</b> |
| <b>Affaires Financières</b>                                                                                                                                                            | <b>18</b> |
| Modification de la « Politique Voyages » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble                                                                                                 | 18        |
| délibération CA-2025-13                                                                                                                                                                | 18        |
| Remise gracieuse de frais de formation                                                                                                                                                 | 19        |
| délibération CA-2025-14                                                                                                                                                                | 19        |
| Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable                                                                                                                                    | 19        |
| délibération CA-2025-15                                                                                                                                                                | 19        |
| Approbation de la convention de groupement de commandes                                                                                                                                | 19        |
| délibération CA-2025-16                                                                                                                                                                | 19        |
| Examen d'une « motion » présentée par le syndicat AGORA : clause de protection pour les frais de scolarité et égalité des tranches tarifaires pour les étudiant.es. du programme POLIS | 20        |
| Information & débat                                                                                                                                                                    | 20        |
| <b>Affaires Pédagogiques</b>                                                                                                                                                           | <b>21</b> |
| Approbation de la convention de partenariat renouvelant la coopération entre l'Université Internationale de Rabat et Sciences Po Grenoble-UGA pour les années 2024-2026                | 21        |
| délibération CA-2025-17                                                                                                                                                                | 21        |
| Règlement des études et des examens 2025-2026                                                                                                                                          | 22        |
| délibération CA-2025-18                                                                                                                                                                | 22        |



|                                                                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026.....                                                             | 26        |
| délibération CA-2025-19 .....                                                                                                   | 26        |
| Ouverture de la formation Agrément des élus, nouveau parcours du diplôme « Études politiques et défis du 21e siècle », .....    | 26        |
| délibération CA-2025-20 .....                                                                                                   | 26        |
| Transformation de la maquette de l'Executive Master Data & Marketing .....                                                      | 26        |
| délibération CA-2025-21 .....                                                                                                   | 26        |
| <b>Affaires Ressources Humaines .....</b>                                                                                       | <b>26</b> |
| Mise à jour des modalités d'attribution de la composante C2 du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs .....             | 26        |
| délibération CA-2025-22 .....                                                                                                   | 26        |
| Mise à jour des modalités d'attribution de la Prime de charges administratives.....                                             | 27        |
| délibération CA-2025-23 .....                                                                                                   | 27        |
| Approbation du schéma directeur des ressources humaines 2025-2030.....                                                          | 27        |
| délibération CA-2025-24 .....                                                                                                   | 27        |
| Approbation du plan d'action égalité 2025-2028 .....                                                                            | 29        |
| délibération CA-2025-25 .....                                                                                                   | 29        |
| <b>Affaires Juridiques .....</b>                                                                                                | <b>29</b> |
| Élection partielle au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants ..... | 29        |
| délibération CA-2025-26 .....                                                                                                   | 29        |
| <b>Clôture de la séance.....</b>                                                                                                | <b>30</b> |



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

| MEMBRES CA IEPG                                                     |    | Civilité | Prénom    | NOM               | Titre                                                                                | Présent | Distance | Votant | Excusé | Procuracion donnée à : | Absents |
|---------------------------------------------------------------------|----|----------|-----------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|--------|--------|------------------------|---------|
| Membres de droit                                                    | 0  | Madame   | Maryvonne | LE BRIGNONEN      | Directrice de l'INSP (ex ENA)                                                        |         |          | 1      | 1      | G. FIORASO             |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Fabrice   | LARAT             | Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)                                     |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     | 0  | Madame   | Nathalie  | COIJN             | Directrice de l'Administration et la Fonction Publique                               |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     | 1  | Madame   | Catherine | PRUDHOMME         | Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique           |         | 1        | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Laurence  | BERTRAND-DORLEAC  | Présidente de la FNSP                                                                |         |          | 1      | 1      | J.L. NEVACHE           |         |
| Membre siégeant de droit                                            | 0  | Madame   | Patricia  | CABROL-LAVERGNE   | Représentant(e) de la Présidente de la FNSP                                          |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Yassine   | LAKHNECH          | Président de l'UGA                                                                   |         |          | 1      | 1      | J.L. NEVACHE           |         |
| Personnalités Exterieures                                           | 1  | Monsieur | Jean-Luc  | NEVACHE           | Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Jérôme    | BELLION-JOURDAN   | Senior Fellow, Institute for Global Negotiation                                      | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Cécile    | PROST             | Dirigeante Fondatrice d'ABC Projets                                                  |         |          | 1      | 1      | G. FIORASO             |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Gérald    | MATTER            | Organic Sales Gardener at PICTURE                                                    |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     | 1  | Madame   | Estelle   | CARRELET DE LOISY | Responsable du programme d'assistance financière régionale de l'UE pour la           |         | 1        | 1      |        |                        |         |
| Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées | 1  | Madame   | Genevière | FIORASO           | Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche                     | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Frédéric  | GONTHIER          | Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA                                  | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Aurélien  | LIGNEREUX         | Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA                                     | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Franck    | PETITEVILLE       | Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA                           |         |          | 1      | 1      | F. GONTHIER            |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Séverine  | LOUVEL            | Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA                                  | 1       |          | 1      |        |                        |         |
| Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche  | 1  | Monsieur | Olivier   | LE VAN TRUOC      | Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA                                        |         |          | 1      | 1      | S. PANEL               |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Nordine   | HOCINE            | PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA                                           |         | 1        | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Reia      | ANQUET            | PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA                                           |         | 1        | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Dorian    | GUINARD           | Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA                     |         |          | 1      | 1      | S. GODARD              |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Simon     | GODARD            | Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA                         |         | 1        | 1      |        |                        |         |
| Représentants des étudiants 1er Collège                             | 1  | Madame   | Sophie    | PANEL             | Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA                      | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Alia      | BLANC             | OURSE (1er collège)                                                                  | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Samara    | LABRECHE          | OURSE (1er collège)                                                                  |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Luc       | TEULIERE          | OURSE (1er collège)                                                                  |         | 1        | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Giulio    | CARIGNANO         | AGORA (1er collège)                                                                  | 1       |          | 1      |        |                        |         |
| Représentants des étudiants 2ème Collège                            | 1  | Madame   | Ranim     | RAHMOUNI          | SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)                                                |         |          | 1      | 1      | L. CLAMENS             |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Léonie    | MARCOUX           | OURSE (2ème collège)                                                                 | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Maëlis    | LECOMTE           | OURSE (2ème collège)                                                                 |         | 1        | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Lucie     | CLAMENS           | SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)                                                |         | 1        | 1      |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Alice     | LECUIT            | SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)                                                |         |          |        |        |                        |         |
| Représentant des TOTAL MEMBRES                                      | 1  | Monsieur | Eric      | BRUN              | Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA                 | 1       |          | 1      |        |                        |         |
|                                                                     |    |          |           |                   |                                                                                      | 11      | 8        | 26     | 8      |                        |         |
| Participent au CA                                                   | 1  | Monsieur | Simon     | PERSICO           | Directeur de Sciences Po Grenoble-UGA                                                | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Mohammed  | BENLAHSEN         | Recteur de région académique                                                         |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     | 0  | Monsieur | Clément   | LE RUYET          | Représentante du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et             |         |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 0  | Madame   | Maria     | BOTROS-RIGAL      | Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES                             |         | 1        |        |        |                        |         |
| Invités permanents                                                  | 1  | Madame   | Béatrice  | ANDURAND          | Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA                 |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     | 0  | Monsieur | Stéphane  | PUSATERI          | Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po           |         | 1        |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Agnès     | CASASSA           | Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA                     | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Catherine | SAINTAGNE         | Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA             | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Arnaud    | COEFFIER          | Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA                   | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Hélène    | DESSAUX           | Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA                 | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Pascale   | MARTINOT          | Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA                         | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Monsieur | Emmanuel  | KALNINS           | Directeur des affaires juridiques et institutionnelles                               | 1       |          |        |        |                        |         |
|                                                                     | 1  | Madame   | Hedwig    | MESANA            | VP Formation                                                                         | 1       |          |        |        |                        |         |
| Invités exceptionnels                                               | 1  | Madame   | Caroline  | BRAY              | VP Vie étudiante                                                                     |         |          |        |        |                        | x       |
|                                                                     |    |          |           |                   |                                                                                      |         |          |        |        |                        |         |
|                                                                     |    |          |           |                   |                                                                                      |         |          |        |        |                        |         |
|                                                                     |    |          |           |                   |                                                                                      |         |          |        |        |                        |         |
| TOTAL NON-MEMBRES                                                   | 11 |          |           |                   |                                                                                      | 8       | 2        |        | 0      |                        |         |
| TOTAL                                                               | 41 |          |           |                   |                                                                                      | 19      | 10       |        | 8      |                        |         |



## **ORDRE DU JOUR**

### **13 h 30 - 13 h 50 Informations du Directeur**

1. Informations du Directeur

### **13 h 50 - 14 h 30 Questions diverses**

2. Présentation du rapport d'autoévaluation HCERES (information)

### **14 h 30 - 15 h 30 Affaires administratives :**

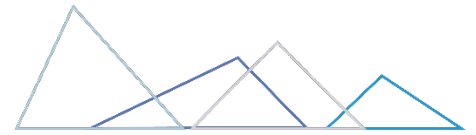
3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2025 (délibération CA-2025-11)
  4. Vœu relatif au respect du droit international
  5. Octroi d'une subvention au profit de l'association des diplômés de Sciences Po Grenoble et approbation de la convention d'objectifs et de moyens afférente (délibération CA-2025-12)
- Lancement de la procédure de vote de la section disciplinaire du personnel enseignant

### **15 h 30 - 16 h Affaires financières :**

6. Modification de la « Politique Voyages » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (délibération CA-2025-13)
7. Remise gracieuse de frais de formation dus par une usagère (délibération CA-2025-14)
8. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable (délibération CA-2025-15)
9. Approbation de la convention de groupement de commandes pour les marchés mobiliers (délibération CA-2025-16)
10. Examen d'une « motion » présentée par le syndicat AGORA : clause de protection pour les frais de scolarité et égalité des tranches tarifaires pour les étudiant.es. du programme POLIS (information et débat)

### **16 h - 16 h 40 Affaires pédagogiques :**

11. Approbation de la convention de partenariat renouvelant la coopération entre l'Université Internationale de Rabat et Sciences Po Grenoble-UGA pour les années 2024-2026 (délibération CA-2025-17)
12. Règlement des études et des examens 2025-2026 (délibération CA-2025-18)
13. Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026 (délibération CA-2025-19)
14. Ouverture de la formation Agrément des élus, nouveau parcours du diplôme « Études politiques et défis du 21e siècle » (délibération CA-2025-20)
15. Transformation de la maquette de l'Executive Master Data & Marketing (délibération CA-2025-21)



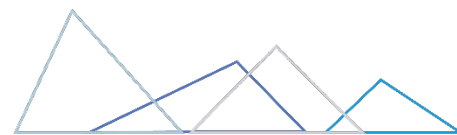
**16 h 40 - 17 h 40 Ressources humaines :**

- 16. Mise à jour des modalités d'attribution de la composante C2 du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs **(délibération CA-2025-22)**
- 17. Mise à jour des modalités d'attribution de la Prime de charges administratives **(délibération CA-2025-23)**
- 18. Approbation du schéma directeur des ressources humaines 2025-2030 **(délibération CA-2025-24)**
- 19. Approbation du plan d'action égalité 2025-2028 **(délibération CA-2025-25)**

**17 h 40 – 17 h 50**

**Affaires Juridiques**

- 20. Élection partielle au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants **(délibération CA-2025-26)**



13 h 40 Le Président, Jean-Luc NEVACHE, ouvre la séance et donne la parole au Directeur.

## **INFORMATIONS DU DIRECTEUR**

*Simon PERSICO*

Le Directeur informe que la mise en place des projets associés à la nouvelle mandature prend un rythme de croisière.

Le concours s'est bien déroulé et dévoile, petit à petit, la nouvelle promotion. 174 personnes ont déjà confirmé leurs vœux sur Parcoursup. La promotion sera équivalente aux précédentes. Il rappelle que la sélection algorithmique est suivie d'un oral, ce qui garantit globalement une bonne promotion.

L'équipe politique a été renforcée par l'arrivée de Simon VARAINE, maître de conférences en économie depuis l'année précédente. Il prend la responsabilité du concours pour lequel il prévoit différents aménagements, tels que l'égalité entre les jurys ou l'accompagnement après le concours. Il maîtrise bien l'algorithme, ce qui va permettre à l'IEP de devenir autonome dans les modifications de l'algorithme et l'analyse des effets du concours.

Un séminaire de travail, ouvert à l'ensemble des personnels, aura lieu le 1er et le 2 juillet. Il s'agira de réfléchir à une évolution de la méthode pédagogique et l'équilibre entre le temps de travail personnel et celui à l'IEP, à la place des cours fondamentaux, l'utilisation de nouvelles pédagogies, à l'utilisation d'outils informatiques pour accompagner la scolarité ou encore, sur la place de l'IA. Le pique-nique de l'IEP aura lieu le premier jour. Ce séminaire est largement ouvert à toutes les catégories de personnel.

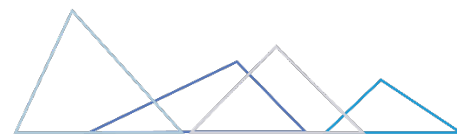
Le budget rectificatif a été supprimé de l'ordre du jour. Il apparaît, après analyse, que les besoins exprimés sont globalement couverts, il n'est donc pas urgent de prévoir un budget rectificatif.

Un poste va être ouvert pour l'accompagnement pédagogique sur les outils numériques, tels que le passage à Moodle, souhaité par le Directeur Adjoint afin que les personnels et les étudiants utilisent un seul et même outil.

Il ajoute que l'UGA a également décidé de s'engager sur une voie entièrement Moodle. Le conseil d'administration réfléchi à des dossiers associés à l'UGA, tels que le schéma directeur sur le handicap, celui sur l'égalité. Il annonce que, lors du prochain CA, un plan de mobilité UGA devra être voté.

Il annonce également, toujours dans le cadre de l'UGA, l'ouverture de la deuxième phase de l>IDEX, grand plan de financement de projets de recherche et de formation. Des sujets ont déjà été proposés, un projet de transformation écologique, la réforme pédagogique du premier cycle de l'IEP et un projet de réforme de l'administration.

Enfin, le rapport de la HCERES a été officiellement déposé, en annexe du rapport d'autoévaluation de l'UGA. Une réunion entre les directeurs des IEP de France s'est tenue et des éléments importants émergent. Aujourd'hui, les étudiants peuvent suivre leur cinquième année dans un autre IEP, de province. Le réseau des sept IEP souhaite ouvrir cette mutualisation dès la quatrième année, pour valoriser les IEP de France. Sciences



## Procès-verbal

Po Grenoble souhaite s'aligner avec la logique de ce réseau et raffermir les liens, il estime qu'il n'y a plus de raison objective de rester hors du réseau, le concours mis à part.

Le Directeur évoque enfin une discussion avec la DGESIP, au cours de laquelle ils ont abordé le COMP, un financement complémentaire sur contrat qui est de l'ordre de 0,6 % du budget et piloté par l'UGA. En parallèle, il a été évoqué la possibilité d'un 100 % COMP dans lequel les subventions seraient remplacées par un contrat de financements et de moyens, passé avec l'État. Il précise que si les budgets passent par l'UGA, l'IEP risque de moins bien les maîtriser. Les académies d'Aquitaine et de PACA font l'expérience du 100 % COMP. L'IEP Grenoble suit ces évolutions de près et envisage de devenir plus actif sur le sujet.

Madame CARRELET DE LOISY, nouvelle Membre du CA, se présente. Elle travaille à la Commission européenne à Bruxelles et a fait ses études à Sciences Po Grenoble. Elle se réjouit de participer au Conseil.

Le Directeur en profite pour évoquer le tome cinq des Cent Portraits, offert et diffusé par l'Association des Diplômés. Il remercie l'Association et Stéphane PUSATERI de contribuer à valoriser ces beaux parcours.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est chargé et qu'il convient d'avancer.

Aurélien LIGNEREUX demande pourquoi l'expertise du conseil d'orientation stratégique n'a pas été sollicitée sur les évolutions évoquées par le Directeur.

Le Directeur répond que le conseil va être sollicité. Une première mouture de la réforme et des fiches de route indépendantes de la réforme pédagogique vont être présentées lors du conseil d'orientation stratégique prévu dès cet automne.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Présentation du rapport d'autoévaluation HCERES**

#### **Information**

Présenté par [Pascale MARTINOT & Hélène DESSAUX](#)

Pascale MARTINOT indique que le rapport d'autoévaluation a été adressé aux membres de l'assemblée.

*Le document est projeté en séance.*

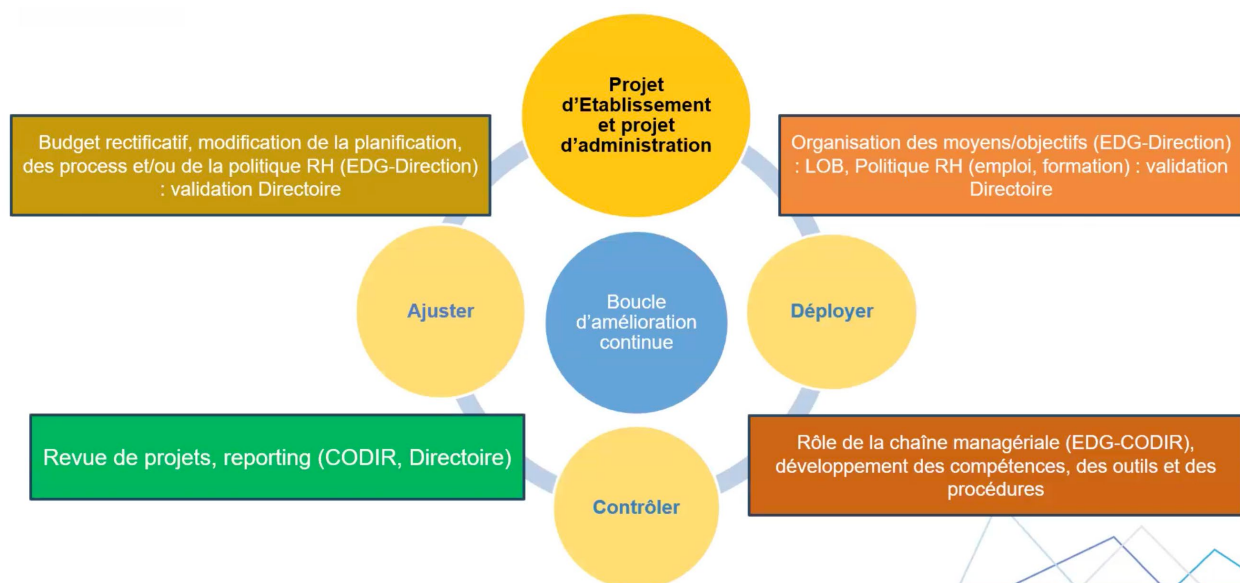
Hélène DESSAUX lit le document.

Plus qu'un bilan, une **opportunité pour**

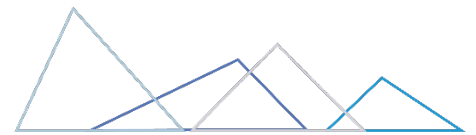
- ✓ **Moderniser l'administration de l'établissement et favoriser l'innovation** (numérique, managériale, partenariale)
- ✓ **Avoir un regard critique** sur nos formations et méthodes d'enseignement
- ✓ **Valoriser** la qualité de nos formations
- ✓ **Favoriser/encourager l'engagement** des acteurs internes dans la recherche d'amélioration
- ✓ **Renforcer une culture partagée** de la qualité
- ✓ **Se préparer à l'évolution** de l'offre de manière cohérente et concertée



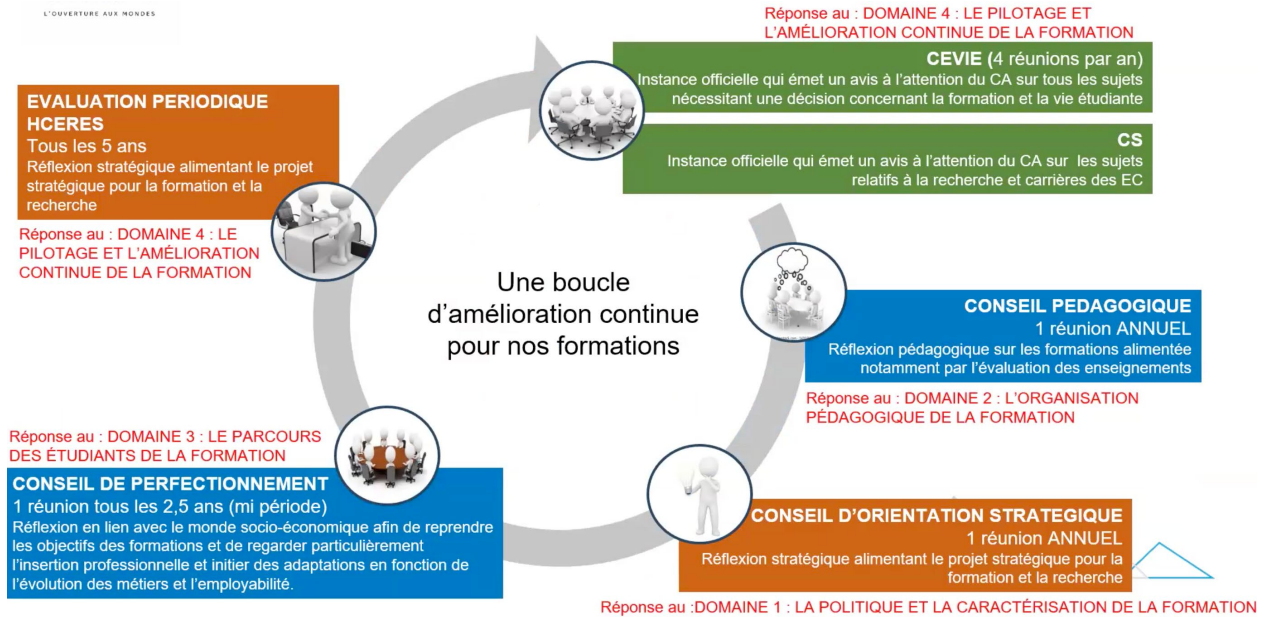
Pascale MARTINOT présente la boucle d'amélioration continue du projet d'Établissement et d'administration. L'évaluation intervient au bout de cinq ans, en fin de boucle.



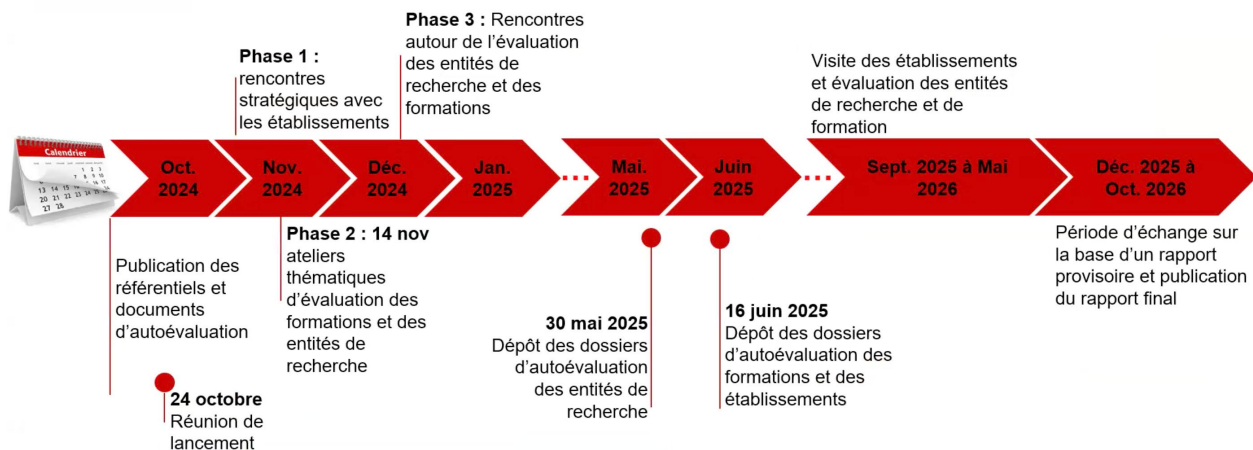
Hélène DESSAUX poursuit la présentation de la boucle pour les formations. Elle explique que l'évaluation périodique HCERES donne une analyse globale de l'offre de l'établissement et de ses méthodes pédagogiques. Elle contribue à l'amélioration complète des formations.



## Conseil d'administration Procès-verbal



Elle présente ensuite le calendrier du dépôt du dossier d'autoévaluation. L'ensemble du dossier a été déposé le 16 juin. La partie Établissement est une annexe du dossier UGA, mais le dossier des formations est indépendant. Elle précise qu'elle ne dispose pas d'éléments précis pour la continuité de la procédure.



Elle explique que ces deux dossiers ont donné lieu à la réalisation de SWOTS qui viennent conclure chaque dossier et donnent des éléments de trajectoire pour la suite.

### Le SWOT Formations



## Conseil d'administration Procès-verbal

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte pluridisciplinarité des parcours qui est une marque différenciante par rapport aux masters d'université : droit, économie, histoire, relations internationales, science politique, sociologie</li> <li>- Niveau très élevé d'internationalisation : mobilité obligatoire en A2, public international (ex : POLIS), forte proportion de cours en anglais, professeurs invités etc.</li> <li>- Ancrage professionnel fort : plusieurs stages avec une durée significative (minimum en 2 semestres), 600 intervenants extérieurs dont un grand nombre de professionnels, cours et travaux issus de commandes de professionnelles (projets tutorés, études de cas etc.)</li> <li>- Taux d'insertion professionnel très élevé dès la diplomation</li> <li>- Ouverture : Possibilité de candidater au concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> années, prépas concours. Ces dispositifs permettent aux publics extérieurs d'intégrer les formations</li> <li>- Formation continue : offre importante avec une proposition de cours en EAD importante pour permettre aux publics empêchés de suivre les formations</li> <li>- La diversité des parcours est une vraie richesse qui participe à la spécialisation et montre l'ouverture de l'établissement. C'est une source d'attractivité</li> <li>- Autonomie financière liée aux droits d'inscription tout en maintenant une justice sociale</li> <li>- Mixité sociale et effort via le POS</li> </ul> | <p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La diversité des parcours est aussi une charge pour des ressources humaines limitées (enseignantes et administratives) : fragilité</li> <li>- L'évaluation des enseignements est difficile à organiser et à analyser du fait du peu de nombre de réponses : pas d'analyse, ni de suivi, absence d'accompagnement des enseignants sur les méthodes pédagogiques en lien avec les retours des évaluations.</li> <li>- Manque de ressources pour porter de nouveaux projets notamment dans le développement de la FC et EAD avec un manque de reconnaissances dans les carrières</li> <li>- L'organisation du 1<sup>er</sup> cycle engendre des difficultés : pas de lien entre les étudiants, une charge de cours importante, la mobilité positionnée en A2 ne permet pas une intégration facilitée, stress, grand oral ne suscite que peu d'engouement, continuité des enseignements etc.</li> <li>- Manque d'accompagnement en termes d'ingénierie pédagogique</li> </ul> |
| <p><b>Opportunités (plutôt interne à l'établissement) ex : politique de l'établissement ou de site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la visibilité du concours d'entrée en 4<sup>ème</sup> année</li> <li>- Valoriser et organiser l'évaluation des enseignements pour des données plus qualitatives permettant une exploitation des résultats et la mise en place d'actions.</li> <li>- Les projets apportent des ressources pour le développement qui peuvent être considérés comme des fonds d'amorçage</li> <li>- Basculer la mobilité en A2 en A3 pour mieux articuler 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle.</li> <li>- Adossement et rapprochement avec la DAPI pour l'accompagnement des enseignants et l'amélioration des méthodes pédagogiques</li> <li>- Formations UGA accessibles aux personnels du fait du rapprochement avec l'UGA</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>Menaces (plutôt extérieur à l'établissement)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le modèle « appel à projets » apporte des ressources mais les ressources sont temporaires et la pérennisation est difficile</li> <li>- Bureaucratisme et managérialisation de l'université</li> <li>- Plafond d'emploi</li> <li>- Diminution des financements pour l'ESR</li> <li>- Contexte menaçant de méfiance et de discréditation des sciences sociales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Le Président rappelle, pour les nouveaux membres du conseil, qu'il s'agit d'une première étape d'autoévaluation par les établissements d'enseignement supérieur. Elle est suivie par une phase d'évaluation par les pairs, enseignants-chercheurs et administratifs venant d'autres universités. Un échange intervient ensuite sur l'autoévaluation et les préconisations des pairs. Il rappelle que le précédent exercice d'autoévaluation avait été assez stressant pour l'Établissement, car il conditionnait, en particulier, l'expérimentation pour passer, avec l'UGA, à un statut de Grand Établissement. Le présent rapport bénéficie d'un climat plus serein, mais il n'en est pas moins important, puisqu'il contribue à dessiner la politique de l'UGA et de l'établissement pour les cinq années à venir. Il ajoute que l'évolution de ce dispositif d'évaluation fait l'objet d'études au niveau national.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO précise qu'une évaluation ne peut pas se résumer à une autoévaluation revue par le Ministère. L'intervention des pairs est essentielle. Aussi son éventuelle remise en cause à l'occasion d'une réforme de l'évaluation, actuellement en débat, ne serait pas bénéfique aux étudiants ou à la recherche. Dans le cadre d'un projet de loi actuel sur la simplification des procédures, de nombreux organismes ont été supprimés. Elle précise que, quelle que soit l'issue, ce travail d'évaluation doit être poursuivi.

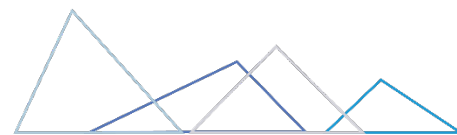
Le Président confirme qu'il s'agit d'éléments essentiels pour les libertés académiques et la qualité de la Recherche.

Simon GODARD, en distanciel, demande aux personnes qui se trouvent dans la salle de bien parler face au micro.

Il revient au document présenté.

Dans la partie DAVP, il estime que deux conventions manquent à la liste :

- La convention entre la faculté d'Économie de l'UGA et l'IEP pour le double diplôme de licence arrive à échéance à l'été 2026. Dans le cadre de la réforme du premier cycle, il pense que l'IEP devrait la renégocier rapidement, car de nombreux étudiants sont concernés.



## Procès-verbal

- La convention AUEP devient, à part entière, un élément du parcours du diplôme à la prochaine rentrée, et la première promotion arrive en master. Il souhaite que ce parcours soit redynamisé en changeant les modalités de recrutement pour le faire passer comme une branche de Parcoursup.

Dans la partie HCERES :

- Page 11, les forces et les faiblesses, il est noté que les décharges liées à la recherche des enseignants-chercheurs, menacent l'enseignement. Il estime que l'inverse est vrai et aurait souhaité qu'il soit indiqué que l'équilibre entre enseignement et recherche est difficile pour les enseignants-chercheurs.
- Page 11, il souhaite ajouter d'autres indicateurs de suivi de la formation, comme le taux de couverture par les enseignants-titulaires dans les différents parcours, afin de savoir jusqu'à quel niveau l'Institut fait appel à des vacataires. Enfin, il aimerait connaître l'investissement par enseignant dans le premier et le second cycle.

Le Président signale qu'il faut suffisamment d'indicateurs pour pouvoir piloter, mais pas trop, au risque de s'y perdre.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### Approbation du PV du CA du 11 mars 2025

#### délibération CA-2025-11

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

Simon GODARD indique avoir transmis ses corrections à Madame Martinot, pour les pages 5 et 11.

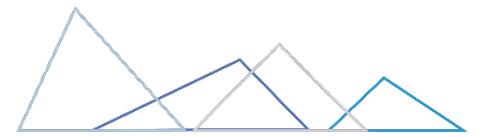
Le Directeur répond que les corrections ont bien été reçues et qu'elles seront intégrées.

Jérôme BELLION-JOURDAN signale une coquille dans le PV au sujet de son titre.

Le Président répond que cette observation avait déjà été faite et qu'il sera porté une attention particulière pour la respecter.

### **14 h 16 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ**

Le Président informe qu'à l'occasion de ce conseil, il a été saisi de vœux à inscrire à l'ordre du conseil d'administration. Il précise que les représentants des étudiants se sont adressés à lui directement et que la démarche est assez récente. Il rappelle que, juridiquement, l'ordre du jour relève du Président. Il indique, pour que chacun connaisse les critères qui président à l'inscription d'une affaire à l'ordre du jour, qu'il accepte par principe la demande qui lui est faite si elle remplit deux conditions. La question doit relever des compétences du conseil d'administration ; il précise que les vœux à caractère politique ou syndical n'ont pas vocation à être débattus dans cette instance, sauf s'ils sont directement liés à l'enseignement supérieur ou la recherche. Deuxièmement, la demande ne doit pas empiéter sur les compétences du Directeur ou d'autres instances de l'Institut. Enfin, sur le plan de la procédure, une demande d'inscription à l'ordre du jour du CA doit respecter l'organisation institutionnelle de l'IEP, qui est prévue par le règlement intérieur. Un premier débat n'a pas sa place en conseil d'administration, dont le rôle est d'entériner ou de trancher sur un point déjà travaillé en amont dans les instances de concertation. C'est la raison pour laquelle, il a refusé d'inscrire un point particulier



à l'ordre du jour, non sur le thème évoqué qui relevait bien du CA mais au motif que le sujet devait être débattu en amont dans les instances appropriées.

Giulio CARIGNANO (AGORA) respecte la position du Président, mais, afin d'être concret, il cite les trois motions présentées. La première concerne les frais de scolarité, et a bien été inscrite à l'ordre du jour. La seconde motion porte sur le droit de pétition étudiante, elle a été écartée par le Président qui l'a jugée incompatible avec le décret de 1989. Il reconnaît qu'il s'agit d'une interprétation juridique correcte. La troisième motion concerne les engagements étudiants. La motion a été présentée en mai, a été discutée lors de plusieurs CVEC, elle a été présentée au CEVIE, mais la vice-présidente de la Vie étudiante, Madame Bray, a posé une fin de non-recevoir, prétextant une impossibilité administrative. Profitant de sa souveraineté, elle a décidé de ne pas passer la motion au vote. Ainsi, l'Agora se sent légitime à présenter la motion au conseil d'administration. Il souligne que l'injustice subie lors du CEVIE se répète lors du conseil d'administration. Il ajoute que l'ordre du jour comporte un vote sur le règlement des examens et des études, et qu'il est donc possible de présenter un amendement et de revoir des parties du règlement des études. Il demande donc, soit de faire voter le règlement des études, article par article, soit de pouvoir présenter les amendements sur la question des engagements étudiants, tout comme sur la question des absences.

Le Président rappelle qu'il ne négociera pas l'ordre du jour. Il ajoute qu'il ne souhaite pas transformer le conseil d'administration en chambre d'enregistrement qui ne ferait que valider des décisions déjà prises mais qu'à l'inverse les dossiers doivent avoir été instruits pour être délibérés utilement.

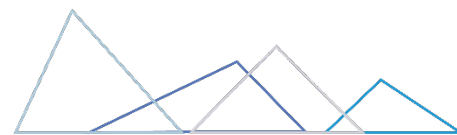
Hélène DESSAUX souhaite préciser ce qui s'est passé en CEVIE. La motion a été évoquée point par point, avec des éléments de réponse, dont certains constituaient des impossibilités administratives de mise en œuvre, et parfois des éléments qui ont été explicités sur l'engagement étudiant. Il a été clairement dit que la formalisation de l'engagement étudiant serait abordée lors du vote sur le règlement des études. Elle rappelle qu'il y a même eu des ajustements en séance pour répondre aux demandes qui étaient faites. Elle ajoute que le règlement des études a été voté à l'unanimité par le CEVIE, ce qui prouve que les ajustements apportés en séance ont été acceptés par tous.

Sophie PANEL comprend que la demande d'Agora a bien été discutée en CEVIE dans son intégralité.

Léonie MARCOUX précise que l'OURSE n'est pas pleinement satisfaite de la motion sur l'engagement étudiant et souhaite qu'elle soit retravaillée.

Le Directeur remercie Caroline Bray pour son travail et Hélène Dessaux pour les précisions apportées. Il rappelle que des CVEC restent ouvertes à tous les étudiants. Il ajoute que cette discussion amène à des formes de compromis et qu'il n'est jamais sain de revenir sur des questions qui ont été tranchées de manière claire par les instances précédentes.

Giulio CARIGNANO (AGORA) précise que le vote du règlement avait pour but d'être constructif, mais ne constitue pas un accord sur tous les points. Il souligne que la composition du conseil d'administration est différente de celle du CEVIE. Il rappelle que le CEVIE a un rôle préparatoire, et que le conseil d'administration doit pouvoir revoir tous les articles du règlement, sur le fond et sur la forme. Sur la question des absences, il y avait une proposition de la Direction et une proposition des étudiants. Ces deux propositions ont abouti à un compromis. La question des absences associatives porte sur un autre article qui n'a pas fait l'objet d'un compromis, raison pour laquelle il souhaite que ce point soit discuté.



## Procès-verbal

Sophie PANEL revient sur l'argument récurrent de l'unanimité. Elle rappelle qu'en CEVIE, les étudiants sont incités à voter en bloc un texte même s'ils ne sont d'accord qu'à 90 %. Elle indique que les administrateurs ne souhaitent pas détricoter ce qui a été fait dans les instances, mais qu'étant donné le problème, il serait souhaitable d'ouvrir la discussion.

Simon GODARD considère que la discussion dérive sur le point 12 de l'ordre du jour, relatif au règlement des études. Il souhaite également s'exprimer sur ce point, en tant qu'enseignant. Il demande que le débat soit repris au point 12.

Le Président valide cette proposition.

### Vœu relatif au respect du droit international

#### Information

Présenté par [Le Président](#)

Le Président explique que ce point vient de la demande de motion exprimée par une organisation étudiante, relative à la situation à Gaza. Il en a discuté avec le Directeur à qui il a fait part de sa position sur ce type de vœu. Le Directeur a proposé de transformer la question pour susciter la réflexion sur l'apport de Sciences Po Grenoble-UGA au droit international, sur son respect, sur le multilatéralisme et la crise qu'il traverse. Monsieur BELLION-JOURDAN a accepté de mener un travail sur ces questions, ce qui a abouti au vœu qui est soumis au conseil d'administration. Ce vœu aborde le rôle de l'IEP, dont la vocation est d'apprendre aux étudiants ce qu'est la démocratie et ce qu'est l'état de droit en interne et à l'international. Depuis l'échec de la SDN il y a 80 ans, des institutions internationales ont été construites progressivement et elles ont permis de régler un certain nombre de crises, de façon moins violente que par le passé. Il semble que cet acquis doive être préservé.

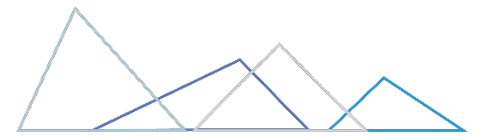
Il ne s'agit pas de voter ce vœu, mais de savoir si cette démarche peut être acceptée par consensus, chacun pouvant ensuite s'exprimer sur le fond.

Le Directeur rappelle avoir pris cet engagement lors d'une mobilisation, afin de s'assurer que les cours reprennent, ce qui s'est passé. Il ajoute avoir également souhaité retisser le lien avec des étudiants et engager l'établissement vers la culture des compromis. Ce travail a abouti à un texte construit collectivement et patiemment dont il est fier.

Jérôme BELLION-JOURDAN précise qu'il a participé à ce travail en qualité d'administrateur, mais aussi, grâce à son expérience du terrain. Il souhaite que le texte amène à un consensus sans remettre en cause la possibilité de discuter de points particuliers.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'échanger sur le principe du consensus. Il considère que la période est trop difficile pour risquer d'avoir des scissions en interne sur des sujets aussi fondamentaux.

Maëlis LECOMTE (OURSE) signale avoir beaucoup participé à ce travail. Elle rappelle qu'au mois d'avril, la Direction a sanctionné des étudiants à cause d'une affiche avec des mains rouges, en soutien à la Palestine, mais qui avait été jugée antisémite. Ces sanctions ont été mal reçues par la communauté étudiante et ont donné lieu à des mobilisations. L'engagement du Directeur est intervenu à ce moment. Le travail qui a amené au principe de consensus est assez décalé du sujet initial, ce que les étudiants acceptent néanmoins. Pour autant, elle considère que la parole des étudiants œuvrant pour la paix doit être protégée, voire encouragée,



## Conseil d'administration Procès-verbal

de même que celle des enseignants-chercheurs ainsi que celle des étudiants qui vivent dans des pays en guerre, raison pour laquelle des points relatifs à l'Ukraine ont été introduits. Le travail a été axé sur le droit international. Elle espère que le conseil comprendra la motion et considèrera le sacrifice des étudiants pour arriver au consensus.

Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES) précise que la motion divise les étudiants. Elle salue la volonté de la Direction d'amener au dialogue, et de prendre en compte les demandes des étudiants. Mais, elle regrette que la motion ait été vidée de son contenu initial pour devenir consensuelle. Elle considère que le vide vient du cadrage juridique volontairement apolitique, puisque c'est devenu la règle. Les étudiants défendent une lecture politique de la situation et craignent que la motion limite leur liberté de parole. Elle prévient que son groupe n'apprécie pas le texte mais ne s'opposera pas au consensus.

Aurélien LIGNEREUX se dit inquiet de la méthodologie présentée pour amener cette motion en conseil d'administration. Il est circonspect par rapport à l'extension des compétences du conseil d'administration au prétexte que s'exprimer sur le respect du droit international ne devrait que rentrer dans les principes essentiels d'activités universitaires. Il estime plus raisonnable, pour le conseil d'administration, de se limiter à son champ de compétences.

Sophie PANEL signale qu'elle ne connaît pas la procédure d'adoption par consensus, elle indique avoir la procuration d'une personne qui pensait qu'il y aurait un vote par internet. Elle ne souhaite donc pas s'exprimer consensuellement à sa place. Elle demande s'il est envisageable que la personne se retire du consensus.

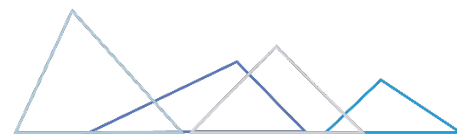
Le Président indique qu'il a entendu la position des étudiants. Il perçoit que Monsieur LIGNEREUX est opposé au texte et à une adoption par consensus. Il explique que, si le conseil arrive à un consensus, le texte pourra être adopté. Dans le cas contraire, ce texte ne sera pas mis au vote.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO salue le travail qui a amené les étudiants sur la voie du consensus.

Madame CARRELET DE LOISY considère la démarche très courageuse. Elle estime que l'angle du point de vue du droit international est habile, que l'approche est assez pragmatique, et elle a apprécié la référence à l'Ukraine. Elle souhaitait exprimer son point de vue et signale accueillir très favorablement ce document.

Éric BRUN considère également que le texte est très équilibré.

Jérôme BELLION-JOURDAN rappelle qu'une motion devait être préparée pour ce conseil d'administration. Il s'agissait d'un engagement du Directeur vis-à-vis des étudiants. À partir de cela, il est possible de considérer qu'il serait préférable que le conseil d'administration n'ait pas à se prononcer sur un tel texte, ou qu'un monde différent serait préférable. Il est possible de revenir sur le processus d'élaboration du texte, mais il rappelle que ce texte a été partagé avec l'ensemble des administrateurs et que la position de chacun relève de sa responsabilité personnelle. Une procédure d'adoption formelle pourrait engendrer une division des membres sur le sujet, car il est beaucoup plus compliqué de construire des éléments consensuels que de se diviser. Il encourage les membres à adopter ce texte par consensus pour envoyer un signal d'unité, malgré de probables désapprobations. Il rappelle que ce texte n'a pas vocation à clore les débats. Il propose l'ouverture d'une réflexion commune et inclusive sur ce qu'il est possible de faire, non pas pour régler les conflits, mais pour réussir à travailler ensemble, débattre, dans le respect des différentes opinions, et avoir une approche commune qui permet d'aborder n'importe quel sujet de manière sereine.



## Procès-verbal

Aurélien LIGNEREUX souhaite qu'une garantie soit apportée sur deux conditions qui n'ont pas été respectées dans le processus de genèse d'une motion. Il cite l'usage de la violence, même symbolique, pour obtenir une négociation de force et le respect des limites des champs des compétences du conseil.

Le Président revient sur l'origine du texte et sur l'amertume exprimée par les étudiants de devoir abandonner le cœur de leur demande. Malgré cela, ils ont accepté de participer à la démarche. Le texte présenté est objectivement très éloigné du texte initial, et s'il n'est pas adopté par consensus, chacun reviendra sur ses positions. Il répond à Monsieur Lignereux que, selon lui, sa première question est largement résolue par le texte lui-même. Sur la deuxième question, portant sur le respect des compétences du conseil d'administration, il précise être bien conscient de la limite dans laquelle il se place lui-même en refusant d'inscrire certains vœux à l'ordre du jour du conseil, mais il précise que le présent vœu n'est pas politique et se place délibérément et volontairement dans une démarche pédagogique. Il demande à Monsieur Lignereux s'il maintient ses positions ou s'il lui fait confiance, en sa qualité de Président.

Aurélien LIGNEREUX répond qu'il ne s'oppose pas à l'adoption du texte, mais qu'il restera vigilant et invite le conseil à la vigilance également.

Le Président le remercie très sincèrement. Il est particulièrement satisfait que le conseil d'administration de Sciences Po Grenoble soit, dans sa diversité, capable d'adopter un tel texte.

### **Octroi d'une subvention au profit de l'association des diplômés de Sciences Po Grenoble et approbation de la convention d'objectifs et de moyens afférente** **délibération CA-2025-12**

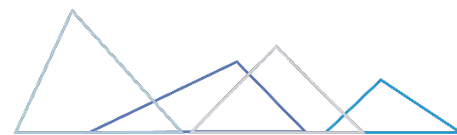
Présenté par [Pascale MARTINOT](#)

Pascale MARTINOT explique qu'il s'agit du renouvellement de la convention qui lie Sciences Po Grenoble à l'association des diplômés. Il s'agit d'une collaboration ancienne et essentielle. La subvention donnée à l'association a été augmentée, ce qui amène à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Stéphane PUSATERI, qui en est cofondateur, indique que l'association a une trentaine d'années et qu'elle est la plus importante des IEP, hors Paris. Elle compte plus de 17 000 diplômés et possède la plus importante base de données avec plus de 13 000 coordonnées personnelles et professionnelles. Il s'agit d'un outil extraordinaire pour les étudiants, l'IEP et les diplômés, car il permet d'être conseillé et d'obtenir des stages. L'association contribue à la notoriété de l'IEP et de ses formations. Il invite les membres du conseil à consulter cette base de données, leur rappelant qu'ils y ont tous accès. Il remercie l'IEP et le conseil pour la revalorisation de la subvention octroyée.

Giulio CARIGNANO (AGORA) souhaiterait que les Alumnis s'engagent à produire un bilan moral et à donner plus de transparence en contrepartie de l'octroi de la subvention. Il serait utile de connaître les statistiques des résultats des actions de l'association.

Simon GODARD souhaiterait que des membres de l'association puissent intervenir au salon de l'Étudiant et aider sur le stand de Sciences Po Grenoble. Il signale que, parmi les visiteurs, il y a aussi des parents qui seraient probablement rassurés de rencontrer d'anciens élèves. Il pense que ces interventions pourraient contribuer à augmenter le nombre de candidats.



## Procès-verbal

Catherine SAINTAGNE précise que le prochain salon de l'Étudiant se tiendra uniquement le samedi. Elle indique qu'elle serait très heureuse de partager le stand avec d'anciens diplômés, car le salon étant concentré sur une seule journée, l'affluence risque d'être très importante.

Stéphane PUSATERI répond à Giulio CARNIGNANO sur sa demande de quantification. Ayant les chiffres sous les yeux, il indique qu'en une année, l'association a examiné les informations des 8 488 diplômés des 20 dernières promotions, et 4 346 fiches ont été mises à jour. La gestion d'un fichier de 17 000 personnes représente un travail considérable et quotidien. L'association est la seule à avoir, en région, un salarié depuis trente ans. Il cite le travail de mise en relation des candidats de deuxième cycle avec d'anciens diplômés. Il estime que 10 % acceptent de répondre aux candidats. Il cite la préparation aux concours. Il explique que cette année, pour deux candidates, l'association a sollicité des directeurs d'hôpitaux, anciens diplômés, pour les préparer à l'oral des concours. La Directrice générale du CHU de Grenoble a accepté de passer une heure et demie pour aider une candidate à préparer le grand oral. La quantification se voit sur le site internet de l'association. Il aborde également la question de la sous-représentation des femmes diplômées, qui sont désormais plus nombreuses que les hommes. Il signale qu'elles répondent moins que les hommes aux sollicitations de l'association pour ses actions de communication. Enfin, il explique que certaines actions ne sont pas quantifiables.

Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES) répond que son syndicat ne votera pas pour la subvention de 40 000 euros, pour des raisons politiques. Elle ajoute qu'elle reconnaît tout à fait l'utilité de l'association mais qu'elle s'oppose à l'entre-soi qui la caractérise.

Le Président rappelle que l'esprit de corps est bien ancré à Sciences Po Grenoble, et que les anciens sont souvent prêts à aider les étudiants dans leurs recherches de stage ou demandes de conseils.

### **15 h 30 Mise aux voix de la délibération par le Président : 3 ABSTENTIONS**

Emmanuel KALNINS explique que le vote concerne le remplacement de deux membres sortants, Gilles BASTIN et Sonja ZMERLI, à la section disciplinaire des enseignants. Madame ZMERLI ayant démissionné du conseil d'administration, son remplacement n'est pas soumis au vote, puisqu'un principe de parité s'applique en vertu du code de l'Éducation. Madame Séverine Louvel est ainsi désignée d'office comme membre de la section disciplinaire, compétente à l'égard des enseignants pour le collège des professeurs. Le remplacement de Monsieur BASTIN est soumis au vote, uninominal à deux tours. Les personnes qui sont candidates, sauf si elles s'y opposent, sont celles qui ne siègent pas encore à la section disciplinaire et qui appartiennent au collège des professeurs au sein du conseil d'administration. Les remplaçants possibles sont Monsieur Gonthier et Monsieur LE VAN TRUOC.

Sophie PANEL propose de demander à Monsieur LE VAN TRUOC s'il confirme sa candidature.

Emmanuel KALNINS demande à Monsieur Gonthier s'il est candidat à cette dernière. Il propose d'attendre la réponse de Monsieur LE VAN TRUOC. Il précise qu'il s'agit d'un vote à bulletins secrets et qu'il va procéder au scellement de l'urne.

### **LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE VOTE DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **Modification de la « Politique Voyages » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble** **délibération CA-2025-13**

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique que la Politique Voyages de l'IEP a été légèrement retouchée et qu'il a été décidé d'adopter une position sur critères sociaux. Des moyens arrivent, pour les prépas Talents, qui permettent d'aider les étudiants, en particulier dans leurs déplacements pour assister à des jurys blancs ou participer à des concours. Il s'agit de mettre en place des commissions d'arbitrage pour l'attribution des aides financières.

Il aborde ensuite la question des vacataires d'enseignement dont l'établissement fait grand usage. Cela génère un flux important de déplacements à gérer, il serait donc envisagé d'attribuer des défraiements forfaitaires pour certains types de déplacements. Ce point fera l'objet d'un amendement ultérieur.

Simon GODARD appelle à une refonte plus ambitieuse de la Politique Voyages de l'IEP. Il souligne que l'institut revendique une forte internationalisation, mais que, lors du dernier séminaire international qu'il a organisé à l'IEP, il a été confronté au problème de n'avoir que des documents en français. Il considère qu'il est indispensable que l'institut mette à jour les documents en version bilingue, française et anglaise. Par ailleurs, il souhaite qu'au niveau de l'agence comptable, les rôles pour l'accueil des personnes soient clarifiés et que les agents comptables demandent les justificatifs au missionnaire directement, sans passer par l'organisateur. Il souligne l'importance pour les agents comptables de maîtriser l'anglais afin d'être autonomes.

Enfin, il ouvre une question, qu'il souhaite voir discutée en conseil d'administration, relative à l'engagement environnemental de l'IEP. La politique de l'Institut est de rembourser l'avion pour les déplacements de plus de quatre heures. Il souhaiterait que la limite soit poussée à des temps de trajets plus importants, sauf conditions particulières.

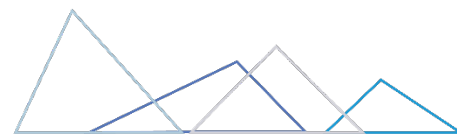
Enfin, il aborde l'inconvénient de la Politique Voyages, noté à la page 11 du document, qui demande d'apporter la preuve que la réservation d'hôtel n'est pas possible sur Nautilus, pour valider un remboursement hors réseau. Il soulève le manque d'ergonomie de Nautilus dans la recherche de chambres disponibles, ce qui amène à une énorme perte de temps pour les usagers. Il ajoute que le problème vient davantage de l'agence de voyages que de la plateforme.

Frédéric GONTHIER souhaite ajouter, au sujet du prestataire de voyages FCM, que l'organisation est extrêmement lourde pour le personnel administratif de l'établissement en raison des délais de validations internes des réservations. À l'issue des recherches qu'il a menées sur le problème, il ne parvient pas à savoir s'il faut mettre en cause le paramétrage du système ou le voyageur.

Le Président comprend qu'au-delà de la Politique Voyages, la praticité de l'outil est en cause.

Arnaud COEFFIER explique qu'il s'agit d'un marché national passé pour l'enseignement supérieur et que les usagers subissent l'incompétence de FCM, au point qu'il existe désormais des autorisations pour gérer en direct les questions complexes.

Il s'engage à creuser le sujet, mais il déplore la dépendance à FCM.



Sophie PANEL signale qu'à la page 9 du document, il est indiqué que, dans le cadre d'une mission effectuée par un agent de l'IEPG, le recours au marché est une obligation. Elle interprète que seuls les déplacements en France sont concernés, mais elle souhaiterait que cette précision soit apportée dans le guide.

**15 h 48 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ**

**Remise gracieuse de frais de formation**  
**délibération CA-2025-14**

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER précise qu'il s'agit d'une étudiante qui a abandonné sa formation et demande une remise gracieuse sur le reste des frais de scolarité qui s'élèvent à 1 470 euros. Il précise qu'il s'agit de formation continue.

**15 h 49 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ**

**Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable**  
**délibération CA-2025-15**

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique que le cas est différent, car l'étudiant a terminé sa formation, mais que, malgré les moyens mis en œuvre, l'Institut ne parvient pas à récupérer l'argent. La somme est de 2 800 euros. Cet abandon de créance permettrait de libérer l'agent comptable de son devoir de récupérer la créance. Il s'agit également d'un paiement pour la formation continue.

Jérôme BELLION-JOURDAN met en garde sur le fait que ces abandons de créance ne deviennent une invitation pour certains à ne pas payer leur formation.

Arnaud COEFFIER précise que la créance a six ans.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une demande de l'agent comptable pour pouvoir apurer ses comptes, après une longue période de tentatives de recouvrement. Il précise que l'IEP n'a pas de politique systématique d'abandon de créances.

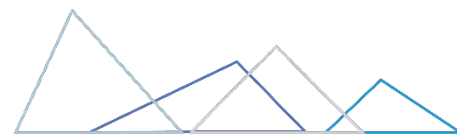
Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, souligne que cet abandon doit revêtir un caractère exceptionnel.

**15 h 52 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ**

**Approbation de la convention de groupement de commandes**  
**délibération CA-2025-16**

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique la volonté de mutualiser la gestion des marchés publics afin de diminuer les frais y étant associés. Dans ce cadre, un accord avec l'UGA a été signé pour les marchés de commandes de mobiliers.



## Procès-verbal

Emmanuel KALNINS précise que le montant des commandes dépassant 144 000 euros, le CA doit donner son accord, postérieurement à la signature par le Directeur.

Le Président considère que la procédure est étrange, puisque, par sa signature, le Directeur a engagé juridiquement l'établissement. Mais l'analyse juridique des textes applicables conduit à cette procédure.

### 15 h 53 Mise aux voix de la délibération par le Président : UNANIMITÉ

#### Examen d'une « motion » présentée par le syndicat AGORA : clause de protection pour les frais de scolarité et égalité des tranches tarifaires pour les étudiant.es. du programme POLIS Information & débat

Présenté par [Giulio CARIGNANO](#) et [Directeur](#)

Giulio CARIGNANO (AGORA) explique que les étudiants devraient avoir une visibilité sur les frais de scolarité de l'ensemble de leur parcours universitaire. Chaque étudiant paie entre 0 et 6 300 euros, avec une exception pour les Polis. Les frais sont calculés en se basant sur les revenus du foyer fiscal de N-2. La motion vise à confirmer que les étudiants déjà admis ne subiront pas d'augmentation des frais de scolarité pendant leur parcours universitaire. Par ailleurs, concernant Polis, qui est le programme des dix ou quinze étudiants internationaux accueillis chaque année, par l'IEPG, il signale qu'il ne bénéficie pas de l'indexation des frais relative aux revenus du foyer fiscal. Les frais de scolarité s'élèvent donc systématiquement à 6 300 euros pour les étudiants internationaux, européens ou non. Agora demande que la tarification indexée puisse profiter aux étudiants européens. Il estime injuste qu'un étudiant européen qui ne parle pas correctement le français soit systématiquement inscrit dans le programme Polis et ne bénéficie pas des mêmes conditions tarifaires. Il rappelle également que les étudiants de Polis ont subi récemment une augmentation de frais de scolarité qui sont passés de 5 000 euros à 6 300 euros, en cours de cursus.

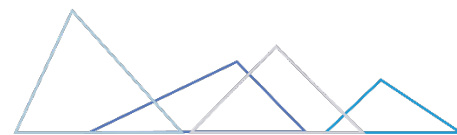
Le Directeur aurait souhaité pouvoir traiter ce point en amont, même s'il reconnaît en avoir discuté avec Agora à plusieurs reprises. Il signale que l'indexation des frais de scolarité est complexe au niveau administratif et que l'appliquer à tous les étudiants européens complique davantage la procédure.

Eric BRUN rappelle que le programme Polis a été mis en place avant la tarification modulée. Il explique que l'augmentation des tarifs dans le cadre de ce programme était nécessaire afin de ne pas non plus désavantager les étudiants du cursus classique, car le tarif Polis était inférieur au tarif général. Il rappelle que le programme Polis a été conçu pour attirer des étudiants internationaux qui ne parlaient pas français. Il estime que, si Polis devait fusionner avec un nouveau modèle de programme, il serait très cohérent d'appliquer la même politique tarifaire à l'intérieur de l'espace européen. Il souligne par ailleurs que les étudiants qui ont vu leurs frais de scolarité augmenter ont également eu accès à des dispositifs d'exonération. Il ajoute que la mise en place d'une indexation des tarifs pour les étudiants européens n'est pas applicable sans un travail préparatoire.

Hélène DESSAUX estime que ce sujet, très intéressant, nécessite une instruction approfondie.

Giulio CARIGNANO (AGORA) répond que, si la situation actuelle ne bouge pas, il sera indispensable de la régler au niveau administratif lors des prochaines augmentations de frais de scolarité. Il rappelle par ailleurs que le programme Polis ne s'applique que pour les trois premières années et n'existe pas en master.

Le Président constate que, bien que déjà évoqué, le sujet n'a pas été suffisamment travaillé au niveau technique et qu'il n'est pas mûr pour être abordé en conseil d'administration.



Simon GODARD demande que le conseil ne pose pas de fin de non-recevoir à un étudiant élu syndical pour des raisons de complexité technique. Il propose de mettre en place des séances de travail pour faire avancer le sujet, rappelant qu'il n'est pas tabou.

Le Président prend l'engagement, auprès des étudiants, de réinscrire le sujet à l'ordre du jour, au cours de l'année à venir.

## **AFFAIRES PEDAGOGIQUES**

### **Approbation de la convention de partenariat renouvelant la coopération entre l'Université Internationale de Rabat et Sciences Po Grenoble-UGA pour les années 2024-2026** **délibération CA-2025-17**

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX explique que la convention encadre un partenariat entre l'université internationale de Rabat et l'IEPG. Elle vise à l'obtention du certificat d'études politiques et relations internationales de l'IEP de Grenoble, pour les années une à trois. Elle comprend également le double diplôme de second cycle. Elle précise que les étudiants s'acquittent des droits de scolarité en vigueur dans leur école d'origine. Elle propose de renouveler la convention pour deux ans, dans un premier temps, afin de faire un bilan de ce partenariat.

Le Président rappelle que la mise en place de la convention a été assortie de problèmes financiers. Il rappelle également des échanges en conseil d'administration, relatifs aux qualités inégales des étudiants accueillis.

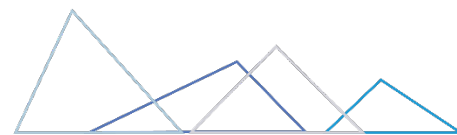
Hélène DESSAUX explique que les responsables pédagogiques ont analysé plus précisément les flux d'étudiants, les parcours de l'IEPG susceptibles d'accueillir les étudiants de l'université de Rabat et enfin les effectifs.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, rappelle qu'en dépit des engagements pris par l'université de Rabat, aucun rapport qualitatif n'a été transmis. Elle pose l'hypothèse de soumettre le renouvellement de la convention à la condition de la fourniture du rapport.

Hélène DESSAUX répond que des actions pédagogiques et relationnelles entre les services ont été mises en œuvre. Elle explique que la discussion pour aboutir au document a duré plus d'un an, et que, pour ne pas mettre en difficulté les étudiants engagés, il a été décidé de renouveler la convention, mais pour deux ans seulement.

Le Président souligne que l'argument ne plaide pas en faveur du renouvellement. Il fait également remarquer que la période de renouvellement est déjà largement entamée.

Simon GODARD indique que, selon lui, le rôle du conseil d'administration est de soutenir le Directeur, Madame Martinot et Madame DESSAUX, dans leurs négociations avec Rabat. Il souligne la difficulté à faire vivre ce partenariat, car la qualité des diplômes ne peut pas être assurée. Il était prévu que les enseignants-chercheurs de l'IEPG enseignent à 30 % dans le bachelor de Rabat, mais ces derniers ne réussissent pas à le faire. Ce



partenariat est compliqué. Malgré ces difficultés, il souligne que peu d'IEP, Bordeaux mis à part, ont des partenariats avec des pays africains.

Giulio CARIGNANO (AGORA) indique que son groupe s'abstiendra de voter. Il soutient le travail de la Direction, mais il pense qu'il conviendrait de contraindre davantage l'université de Rabat, qui, pour le moment, ne s'est pas montrée à la hauteur de ses engagements.

Le Directeur partage les propos tenus. Il explique que ce sont pour toutes ces raisons que le renouvellement proposé n'est que de deux ans. Il annonce que cette convention va être abandonnée avec Rabat et que de nouveaux partenariats vont être recherchés avec d'autres pays d'Afrique et des conventions plus légères.

Frédéric GONTHIER estime qu'une des difficultés de cette convention, outre les différences de niveaux, provenait de décalages culturels nécessitant un accompagnement spécifique.

Le Président suggère de motiver la délibération, qu'il estime très plate en l'état. Il suggère de signaler clairement à l'université de Rabat que la reconduction est temporaire et doit être assortie de vérifications, selon l'exigence du conseil d'administration.

Jérôme BELLION-JOURDAN invite l'établissement à avoir une politique pro-active pour développer les partenariats Internationaux.

**16 h 40 Mise aux voix de la délibération par le Président = 3 ABSTENTIONS**

### Règlement des études et des examens 2025-2026

#### **délibération CA-2025-18**

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX explique, en préambule, que, dans le cadre des CVC, des temps d'échanges ont été organisés. À la demande de Caroline Bray, ils étaient ouverts aux étudiants et aux enseignants. Quarante étudiants étaient présents, contre seulement deux enseignants.

Elle poursuit avec la présentation des modifications apportées.

- **Modifications de forme**

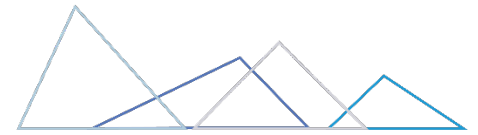
- Ajout de la date de fin d'inscription, toujours la même tous les ans (Article I.2)
- Modifications liées à la mise en place de vice-présidences à la place de direction des études (dans tout le texte)

- **Mise en cohérence des textes**

- Cette mise en cohérence permet de garantir l'égalité de traitement entre les étudiants internationaux et étudiants du parcours général (Article I.15)
- Suppression de la mention de rattrapage pour les enseignements de sports car non appliquées (II.2.5)

- **Suppression de la mention de parcours externe**

- Ce dispositif était illégal (Article VII.5), cela ne concerne pas la convention inter IEP.



## • Modifications de fond

- Aménagements de scolarité :

Ces aménagements peuvent notamment prendre la forme suivante :

**1°Un étalement de scolarité** : des enseignements sont reportés à l'année suivante (**2 semestres sur 2 années universitaires**), dans le respect de la progression pédagogique du cycle d'étude. La validation de l'année, du cycle d'étude ou du diplôme est reportée d'autant. Tout étalement entraîne une réinscription administrative et donc le paiement des droits afférents **et de la CVEC préalablement à son inscription**.

**2°Une suspension volontaire d'étude** : L'année d'étude en cours est suspendue. L'étudiant reprend son cursus l'année suivante sur le même niveau d'étude en début d'année afin de réaliser son année normalement. Les programmes étant susceptibles de changer d'une année à l'autre, la scolarité de l'étudiant ne pourra que reprendre aux conditions de la maquette pédagogique en vigueur à son retour. L'étudiant doit réaliser une inscription administrative et bénéficie d'une exonération totale des droits d'inscription, il doit cependant s'acquitter de la CVEC préalablement à son inscription.

**3°Adaptation du contrôle continu** : le contrôle continu peut être adapté selon des modalités proposées par l'enseignant.



## - Statuts spéciaux

- Modifications sur la reconnaissance de l'engagement (propositions issues des réflexions menées en CVC)
- Ajout du statut d'étudiant aidant ou chargé de famille
- Ajout du statut d'étudiant en longue maladie
- Ajustement du statut d'étudiant salarié

## - Absences

- Changement des modalités de gestion des absences :
  - CS, CM, sport et ateliers obligatoires
  - En cas d'absence injustifiée de plus de 1/3 du volume total de l'enseignement à présence obligatoire, l'étudiant est considéré comme défaillant.
- Intégration d'un paragraphe concernant les menstruations incapacitantes

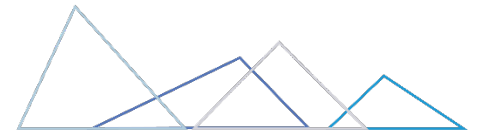


Giulio CARIGNANO (AGORA) souhaite rediscuter l'article sur l'engagement étudiant. Il fait référence à l'article 2.2.5. Il évoque ensuite des désaccords intervenus en CVC et en CEVIE.

Le Président le met en garde sur ses « tunnels techniques » qui rendent l'accès à ses propos pour les autres membres du conseil d'administration très difficiles.

Léonie MARCOUX (OURSE) rappelle que l'engagement associatif est très important pour les étudiants. Elle explique que le règlement prévoit que trois personnes d'un bureau associatif peuvent recevoir un engagement étudiant, elle propose que cela soit élargi à l'ensemble du bureau, compte tenu des conflits que le règlement actuel crée dans les bureaux importants.

Simon GODARD salue l'évolution du règlement sur les absences. Il reconnaît également que l'engagement étudiant facultatif disparaît de cette version du règlement. En résumé, il souhaite que les absences s'entendent par cours individuels et que la partie sur l'engagement étudiant soit retravaillée l'année suivante, en rétablissant les engagements facultatifs.



Conseil d'administration  
**Procès-verbal**

Aurélien LIGNEREUX estime que la CVC prend des décisions pédagogiques, sans texte de cadrage. Il rappelle que la question des absences était discutée entre enseignants à l'occasion du conseil pédagogique. Il estime que les enseignants n'ont pas pu discuter entre eux. Il s'étonne par ailleurs du gonflement du stock des absences injustifiées.

Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES) explique que son groupe est déçu de la proposition sur les absences du règlement modifié, elle ajoute qu'il souhaitait une suppression du système. Elle estime qu'il serait plus intéressant de responsabiliser les étudiants. Elle signale que le système est particulièrement discriminant pour les étudiants précaires. Elle se joint donc aux autres organisations étudiantes pour réclamer la possibilité d'avoir trois absences par matière et par semestre et que le congé menstruel soit intégré au système.

Giulio CARIGNANO (AGORA) fait référence au mail transmis à tous les administrateurs, dans lequel la motion est écrite intégralement.

Sophie PANEL confirme que la règle du tiers d'absence doit être faite par matière et non globalement. Elle considère également qu'un tiers semble trop important. Sur la forme, elle cite la page 12 du RDE, dans laquelle les absences justifiées ou injustifiées ne sont pas distinguées. Sur la forme également, elle s'interroge sur la notion de menstruations incapacitantes en l'absence de certificat médical. Elle propose qu'avec un certificat médical, les 15 jours d'absences puissent être utilisés sans autre justificatif.

Aurélien LIGNEREUX pose la question du secret médical sur ce point précis. Il demande également pourquoi une exception est faite à ce type de problème de santé.

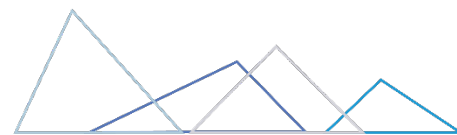
Sophie PANEL pose la question des absences entraînées par des retards. Le nouveau RDE précise qu'en cas de retards répétés ou de comportement inapproprié, l'étudiant peut ne pas être accepté en cours. Elle se demande à partir de combien de retard, il est possible de refuser l'accès au cours et, enfin, si ces absences entraînées par des retards sont malgré tout considérées comme injustifiées.

Léonie MARCOUX (OURSE) rappelle que son syndicat accompagne chaque année des étudiants en grande difficulté et que le petit nombre de défaillants ne signifie pas que les difficultés n'existent pas. Elle rappelle que les étudiants sont très concernés par leurs études. Enfin, elle ajoute que les incapacités menstruelles ne sont pas systématiquement accompagnées d'un syndrome médicalement diagnostiqué.

Le Directeur signale qu'il a souhaité que des discussions soient menées au sujet des absences. Il ajoute être favorable au congé menstruel. Il explique que, quel que soit le mode de contrôle, le taux d'absence est très faible. Il ajoute n'avoir donné aucune consigne sur la question de l'engagement étudiant. Il signale que les trois absences autorisées par matière semblent faire un consensus. Enfin, il s'engage à produire les résultats de la réforme, l'année suivante.

Le Président remarque que les délibérations sur les absences reviennent régulièrement en conseil, avec des argumentations sensiblement identiques. Il lui semble que le problème tient plus du ressenti que d'une réalité concrète.

Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES) rappelle que le sport est obligatoire dans le premier cycle à Sciences Po, et que les menstruations invalidantes peuvent causer des absences dans ces cours. Concernant le système des absences, elle signale qu'à titre personnel, elle a pu ne pas être considérée comme défaillante grâce à l'entraide et la solidarité. Elle demande au conseil de faire confiance aux étudiants.



## Procès-verbal

Simon GODARD est d'accord avec les propositions faites. Il revient sur les absences pour lesquelles les étudiants demandent la suppression de la règle. Il assure faire confiance aux étudiants, mais il leur demande de prendre également en compte la perspective des enseignants, rappelant qu'ils sont en droit d'attendre des étudiants qu'ils soient assidus. Il ajoute être enseignant-chercheur et non prestataire de cours.

Alia BLANC (OURSE) signale qu'il n'est pas permis de demander à un médecin un justificatif d'absence.

**17 h 30 Mise aux voix de la délibération par le Président sur la proposition du Directeur (absence 25 % + menstruelle 15 jours) = UNANIMITÉ**

Le Président aborde ensuite l'engagement étudiant.

Giulio CARNIGNANO (AGORA) souhaite des précisions sur les impossibilités administratives liées à sa motion sur engagement étudiant.

Le Directeur suppose qu'il s'agit d'un problème de surcharge administrative.

Hedwig MESANA rappelle que le texte proposé a été validé à l'unanimité en CEVIE. Ainsi, l'engagement étudiant est volontaire et n'est pas validé dans le cadre des études. Elle rappelle que l'ancien système mettait quatre crédits à valider en enseignement facultatif, et que l'engagement étudiant en faisait partie.

Giulio CARNIGNANO (AGORA) propose de voter le maintien d'un statu quo, avec engagement de rediscuter du sujet l'année prochaine, ou d'approuver la proposition de l'administration, soit celle de supprimer les enseignements facultatifs et d'égaliser tous les types d'enseignement.

Le Président résume les deux propositions, le retour au dispositif précédent demandé par Monsieur Carignano ou la proposition de l'administration, telle que votée à l'unanimité au CEVIE.

**Mise aux voix de la délibération par le Président en faveur de la proposition de l'administration = 2 POUR**

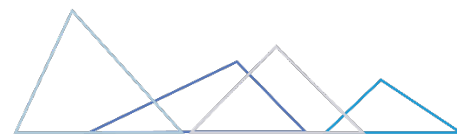
**Mise aux voix de la délibération par le Président du maintien du dispositif actuel = 9 POUR et 4 ABSTENTIONS**

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO considère que ce type de débat n'a pas lieu d'être en conseil d'administration. Elle précise être très attachée à l'engagement étudiant.

Le directeur répond qu'il aurait souhaité donner une chance à la réforme et en tirer des enseignements l'année suivante.

Jérôme BELLION-JOURDAN souhaite expliquer son abstention. Il avoue n'avoir pas tout compris. Il salue l'accord sur les absences liées aux menstruations incapacitantes.

Sophie PANEL aborde la suppression de la note d'investissement et de participation en CM. Elle tient à cette note qui représente au maximum 20 % de la note et permet de sauver quelques personnes. Elle précise également que cette note incite les étudiants à poser des questions quand ils ne comprennent pas bien. Elle revient sur le RDE, qui prévoit qu'un travail d'équipe représente 40 % de la note, ce qui signifie que les 60 % restants correspondent aux exposés et aux débats. Elle estime la proportion déséquilibrée.



## Procès-verbal

Hedwig MESANA répond que cette proposition de notation laisse le choix à l'enseignant et que la qualité de la participation pourra toujours faire partie des aspects évalués et notés en CM.

### 17 h 37 Mise aux voix de la délibération par le Président :

- Vote sur l'article relatif aux absences (art. 1.11.1 du règlement des études et des examens) : **UNANIMITÉ**
- Vote sur l'article relatif aux engagements étudiants dans la version proposée par l'administration (art. 1.5 du règlement des études et des examens) : **7 ABSTENTIONS — 14 CONTRES — 4 POUR**
- Vote relatif aux autres dispositions du règlement des études et des examens : **UNANIMITÉ**

Hedwig MESANA demande que le conseil aborde les MCC.

Simon GODARD propose de les mettre en délibération au CA du 7 octobre.

### Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances 2025-2026 délibération CA-2025-19

*Présenté par*

**Délibération non abordée**

### Ouverture de la formation Agrément des élus, nouveau parcours du diplôme « Études politiques et défis du 21e siècle », délibération CA-2025-20

*Présenté par*

**Délibération non abordée**

### Transformation de la maquette de l'Executive Master Data & Marketing délibération CA-2025-21

*Présenté par* [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique qu'il s'agit simplement d'avoir la possibilité d'intégrer l'IA dans cette maquette.

**17 h 50 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ**

## AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

### Mise à jour des modalités d'attribution de la composante C2 du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs délibération CA-2025-22



Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique qu'il s'agit d'adopter les plafonds du RIPEC C2 pour responsabilités et la PCA qui doit être passée tous les ans

#### Avis favorable du CSA – Le 27 mai 2025

#### Points essentiels:

- ✓ Mise en conformité des délibérations, et ajustement au regard de la nouvelle gouvernance de l'établissement
- ✓ Harmonisation fonctions et montants entre EC – ESAS: C2 / PCA
- ✓ Possibilité de conversion

#### Procédure:



#### Tableau fonctions avec montants plafonds

| Tableau fonctions avec montants plafonnés                               |                     |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Liste des fonctions                                                     | Plafond brut annuel |
| <b>Groupe 3 : Fonctions de direction</b>                                |                     |
| Directeur                                                               | 18 000,00 €         |
| Directeur adjoint et VP Formation                                       |                     |
| <b>Groupe 2 : Responsabilités supérieures</b>                           |                     |
| VP Etudes et formation initiale                                         | 12 000,00 €         |
| VP Formation continue et EAD                                            |                     |
| VP Vie étudiante                                                        |                     |
| VP Relations internationales                                            |                     |
| VP Ressources humaines                                                  |                     |
| <b>Groupe 1 : Responsabilités particulières ou missions temporaires</b> |                     |
| Responsable des échanges internationaux                                 | 6 000,00 €          |
| Responsable du programme d'ouverture sociale                            |                     |
| Responsable des langues                                                 |                     |
| Responsable Transformation écologique                                   |                     |
| Responsable partenariats extérieurs                                     |                     |
| Responsable concours                                                    |                     |

#### Montants individuels:

Nb heures prévues X Taux de l'heure comp.

| Equivalence décharges / montants |        |
|----------------------------------|--------|
| 120 HTD                          | 5220 € |
| 80 HTD                           | 3480 € |
| 60 HTD                           | 2610 € |
| 40 HTD                           | 1740 € |

Simon GODARD signale que la charge de mission Égalité a disparu. Il suggère que la vice-présidente Vie étudiante s'en charge et soit identifiée en tant que vice-présidente Vie étudiante et Égalité.

Le Directeur ajoute qu'il convient d'ajouter aussi Lutte contre les discriminations.

**17 h 53 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ**

#### Mise à jour des modalités d'attribution de la Prime de charges administratives délibération CA-2025-23

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER explique qu'il s'agit du même sujet avec les mêmes plafonds, mais qu'ici, la PCA s'applique aux enseignants.

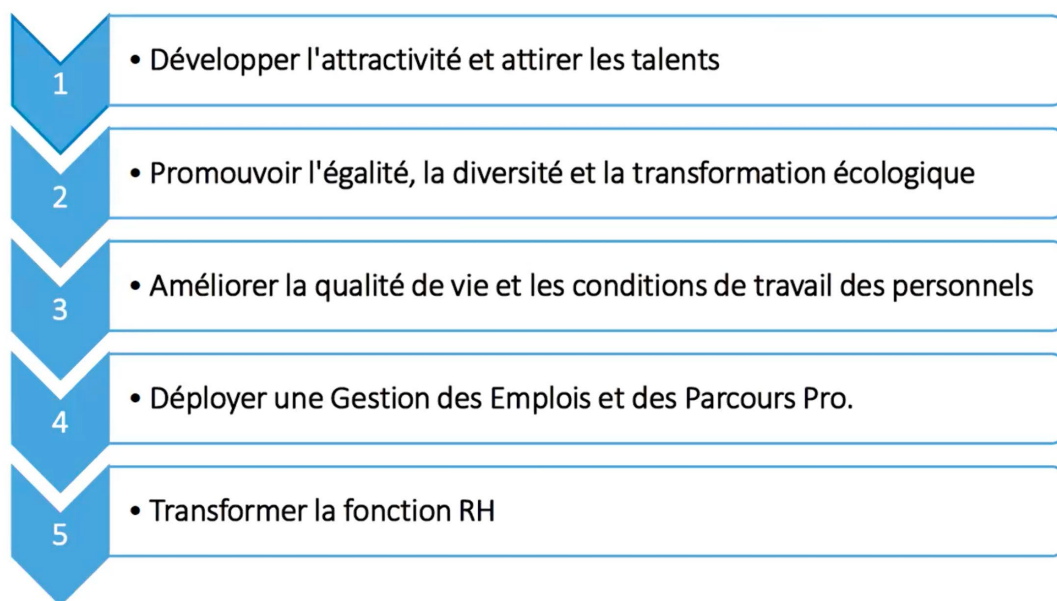
**17 h 53 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ**

#### Approbation du schéma directeur des ressources humaines 2025-2030 délibération CA-2025-24

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

## Contexte:

- Un schéma directeur RH commun pour UGA et ses établissements-composantes
- Issu de la collaboration des services RH et VP RH - plusieurs temps de concertation sociale entre 2024 et 2025
- Adopté en conférence sociale du 16 mai 2025, soumis au Conseil d'administration du 24 JUIN 2025
- Une déclinaison propre pour l'établissement, qui intègre des éléments du Plan d'action égalité et du Schéma directeur Handicap



### 1- Attentes

#### Des clarifications et évolution de nos politiques RH

- Gestion du temps de travail
- Rémunérations
- Contractuels
- Evolution de carrière et mobilité

#### Du développement et du pilotage

- Développement des compétences
- Développement des outils de pilotage
- Communication et accès à l'information
- Stratégie et processus de décision

#### Du conseil et de la qualité

- Développer le conseil individuel
- Renforcer le management d'équipe et de projets
- Améliorer les conditions de travail
- Développer la participation

### 2- Orientations de l'établissement en matière de ressources humaines

#### Garantir l'équité de traitement à travers des politiques RH partagées

Il s'agit de mettre à jour et développer les règles de gestion au sein de l'établissement, que ce soit en termes de rémunération, gestion des temps, des mobilités ou de carrières, afin de favoriser l'appropriation de tous, en s'appuyant sur la concertation et la participation.

#### Développer le pilotage des effectifs, l'aide à la décision et les modalités de coopérations

Il s'agit d'accompagner les stratégies de l'établissement à travers des outils de pilotage tant sur les emplois que sur les compétences, permettant notamment d'anticiper les évolutions, faciliter la prise de décisions en favorisant l'adaptation des moyens aux activités.

#### Agir sur les conditions de travail, à travers une démarche QVT, le développement de la fonction conseil et l'accompagnement au changement

Il s'agit d'accompagner les stratégies de l'établissement à travers des outils de pilotage tant sur les emplois que sur les compétences, permettant notamment d'anticiper les évolutions, faciliter la prise de décisions en favorisant l'adaptation des moyens aux activités.



## Conseil d'administration Procès-verbal

### 3- Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des personnels

#### En matière de conditions de travail

Structurer la gouvernance et le pilotage de la prévention des risques professionnels

Organiser le dialogue social en matière de santé et sécurité

Organiser l'exercice du droit syndical en prévision des élections pro

#### En matière de santé et action sociale:

Sensibiliser aux risques de TMS

Renforcer les liens avec services de médecines pro: informations coll...

Bilanter et faire évoluer l'offre d'action sociale

#### En matière de motivation et de leviers de reconnaissance

Mettre à jour le règlement du temps de travail

Développer des espaces de discussions sur le travail, au sein des collectifs

Poursuivre l'accompagnement des encadrants

### 4-5- Déployer une gestion des emplois et des parcours professionnels et modernisation RH

#### En matière de gestion emplois/parcours

Mettre à jour et harmoniser les fiches de postes

Organiser et piloter la formation du personnel

Mettre en place le CPF, organiser le conseil en évolution

#### En matière de prospectives

Structurer l'analyse des données et prise de décision

Anticiper les mouvements effectifs prévisibles

#### Moderniser la fonction RH

Simplification et dématérialisation des procédures

Centraliser l'offre de service sur intranet

Partage de la fonctions RH: direction, managers, labo, services.....

Le président rappelle tous les enjeux de rapprochements avec l'UGA.

Arnaud COEFFIER explique que l'un des intérêts de ce travail est d'avoir, en proximité, une personne chargée d'ergonomie de premier niveau.

Le Président souligne que tous ces points sont importants pour la vie quotidienne de chacun.

Arnaud COEFFIER précise que l'IEPG peut profiter des services de l'UGA sans perdre d'autonomie.

**18 h Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ**

### Approbation du plan d'action égalité 2025-2028

#### délibération CA-2025-25

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

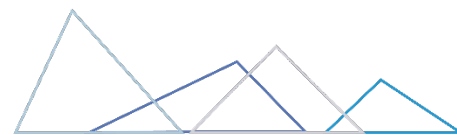
**Délibération non abordée**

## AFFAIRES JURIDIQUES

### Élection partielle au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

#### délibération CA-2025-26

**Le Président annonce le nom de la personne élue : Monsieur Frédéric GONTHIER = UNANIMITÉ**



## **CLOTURE DE LA SEANCE**

Le Président clôt la séance à 18 h 01

### **Fin de la séance**

---

Prochaine séance : Mardi 7 octobre 2025